



Paiement électronique

Sur le site de votre institution financière

Dans le but d'éviter la manipulation des chèques et le risque de contamination en contexte de pandémie, la municipalité de Nominique vous invite à effectuer vos paiements par voie électronique sur le site Internet de l'une des institutions financières participantes*.

Pour ce faire, vous devez :

- Accéder à votre espace sécurisé dans le site Internet de votre institution financière;
- Ajouter à votre liste de factures le fournisseur qui se nomme « Municipalité Nominique - Taxes (QC) » et qui est accessible dans la liste des fournisseurs sous la catégorie *Municipalités (taxes municipales et autres services)* du site Internet de votre institution financière;
- Sélectionner cette facture et inscrire votre numéro de référence, lequel correspond au numéro de matricule de votre propriété figurant sur votre compte de taxes, sans espace ni trait d'union;
- Vous êtes maintenant prêt à effectuer vos paiements en ligne pour chaque échéance de taxes.

Attention!

Vous devez effectuer ces étapes pour chacun des immeubles dont vous êtes propriétaire.

Avant d'effectuer un paiement, pensez à vérifier votre numéro de matricule afin que votre transaction soit valide.

*** Les institutions financières participantes sont les suivantes :**

- Fédération des Caisses Desjardins du Québec
- Banque nationale du Canada
- Banque CIBC
- Banque Scotia
- Banque RBC
- Les institutions financières utilisant les services de paiement en ligne **Telpay**

Si vous éprouvez des difficultés à sélectionner le fournisseur « Municipalité Nominique - Taxes (QC) » ou qu'il n'est pas disponible sur le site Internet de votre institution financière, communiquez avec le service à la clientèle de cette dernière afin d'obtenir l'information nécessaire pour effectuer votre paiement.